



Reçu le
11 MARS 2020

COMITE SYNDICAL

Du 11 février 2020



Délibération n° 1

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 décembre 2019.

Étaient présents :

Madame BELLAIS (suppléante de Monsieur BRAUX), Messieurs NÉRAUD, GARNIER, BRAUX, MALBO, GABELLE (suppléant de Madame GALZIN), MEYER (suppléant de Monsieur LELEVÉ), BERNIER (suppléant Monsieur MALINVERNO).

Étaient excusés :

Mesdames GALZIN et LECLERC, Messieurs MARTINET, MALINVERNO, SOLER, ARCHENAUULT.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIYOU.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2019 à l'unanimité sans observations.

(adopté)

PREFECTURE DU LOIRET

26 FEV. 2020

COURRIER 4

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NÉRAUD





**COMITE SYNDICAL
Du 11 décembre 2019**



PROCÈS-VERBAL

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 11 décembre 2019 à 17H30 à l'Hôtel du Département à Orléans

Étaient présents :

Messieurs NERAUD, SOLER, GABELLE, BRAUX, ARCHENAUT, LELEVE, GARNIER

Étaient excusés :

Messieurs MALBO, MARTINET, MALINVERNO, BERNIER, RAMOS Mesdames GALZIN, LECLERC,

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIOU.

1) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 11 mars 2019.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 11 mars 2019. Monsieur MEYER souhaite qu'une rectification soit apportée au point n°5 paragraphe 5 comme suit :
Indiquer « diminution et restriction de l'activité de l'aéroport de TOUSSUS- LE NOBLE » au lieu de « fermeture de l'aéroport de TOUSSUS- LE NOBLE »

Le procès-verbal est adopté avec les modifications proposées.

2) Rapport n° 2 : Présentation des conclusions de l'étude sur la valorisation et le développement de l'aéroport

En préambule Monsieur le Président remercie les participants au groupe de travail pour les réflexions qui ont été menées dans le cadre de cette étude. Le travail approfondi réalisé par le Cabinet ESPELIA mandaté par le SMAEDAOL va permettre de définir un cap pour l'avenir.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur VASSAL présente en synthèse les conclusions du Cabinet ESPELIA et déroule les différents points du support de présentation.

Monsieur GARNIER intervient sur la Loi sur l'eau et précise que c'est la date de la version initiale qui doit être prise en compte pour calculer la date du renouvellement (tous les 20 ans)

Monsieur NERAUD rappelle que la priorité de développement de l'aéroport d'Orléans est l'aviation d'affaires et non de loisirs. La Région Centre Val de Loire est très impliquée dans l'aéroport de Châteauroux dont elle est propriétaire et celui de Tours pour qui elle soutient les lignes qui apportent des flux en direction de la Région. De ce fait la Région n'apportera pas de financement en fonctionnement aux autres aéroports de la Région (Orléans, Bourges) ; elle interviendra éventuellement en investissement.

Monsieur GARNIER s'étonne que la Région qui a la compétence économique ne porte pas d'intérêt à l'aéroport Orléans Loire-Valley, 1^{er} aéroport d'aviation d'affaires de la Région.

Monsieur NERAUD précise que, selon les conclusions de l'étude, le développement de lignes commerciales ne peut pas être considéré comme un axe de développement de l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Monsieur GARNIER rappelle que le déficit d'hébergement sur le territoire peut être un frein au développement de l'aéroport.

Monsieur LELEVE relève deux écueils:

- L'absence de lisibilité du Loiret en tant que territoire : promotion plus conséquente à développer
- Rupture culturelle dans le fonctionnement du tourisme d'affaires : « il manque sur ce territoire la culture pour dialoguer avec les interlocuteurs du tourisme d'affaires ».

Monsieur NERAUD présentera au Département et à Orléans Métropole, principaux financeurs de la structure aéroportuaire, les conclusions de l'étude. Le SMAEDAOL devra pouvoir dégager les ressources nécessaires pour la création d'un poste de développeur et les dépenses induites (communication). Tout l'avenir de cet aéroport repose sur une stratégie commune au Département et à la Métropole. Indépendamment des soutiens apportés par les collectivités territoriales, Monsieur le Président rappelle « qu'il est sain que l'aéroport cherche à développer ses ressources propres » en proposant des augmentations tarifaires sur les taxes et redevances

Monsieur MEYER propose concernant les hangars, de privilégier plutôt des espaces à construire que la construction de hangars et de les proposer à la location. La question de la location des emplacements sur les hangars pour y installer des panneaux photovoltaïques est également évoquée.

3) Convention de mise à disposition par le Département de Mme JOUDIOU

Monsieur NERAUD informe le Comité Syndical de la signature d'une convention de mise à disposition individuelle d'un agent du Département du Loiret, Madame Magalie JOUDIOU, auprès du SMAEDAOL du 19 août au 31 décembre 2019.

Madame JOUDIOU exerçait jusqu'au 19 août 2019 les fonctions d'assistante administrative et comptable du syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans. Du fait de la reprise par le Département au 1^{er} janvier 2020 de la compétence de la gestion du Canal et du départ en juin 2019 de Madame BATS (assistante de direction au sein du SMAEDAOL), le Département, le SMGCO et le SMAEDAOL se sont entendus et ont convenu de faciliter la mobilité de Madame JOUDIOU en procédant de la manière suivante :

- Recrutement par le Département par voie de mutation de Mme Magali JOUDIOU à compter du 19 août 2019 et mise à disposition à cette même date :
 - ✓ du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret à hauteur de 50 % ;
 - ✓ du Syndicat Mixte de Gestion du Canal à hauteur de 50 % afin que Madame JOUDIOU assure la gestion courante jusqu'à la dissolution du syndicat.

Dès lors que le SMGCO sera dissout, Madame Magali JOUDIOU sera détachée sur un contrat de droit privé à temps plein auprès du SMAEDAOL.

Il est donné acte à Monsieur le Président de cette communication.

4) Rapport n° 3 : Projet de décision modificative n°1 pour 2019

Monsieur NERAUD présente le projet de Décision Modificative n° 1 qui ne modifie pas les équilibres budgétaires votés lors de l'adoption du budget primitif 2019.

En dépenses de fonctionnement il est proposé un virement de crédits de 60 000 € à partir du chapitre 012 « Charges de personnel » pour abonder le chapitre 011 « Charges à caractère général » et le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » afin d'ajuster certains comptes insuffisamment dotés.

Il est proposé en dépenses d'investissement divers ajustements mineurs de crédits au sein du chapitre 21 pour un montant de 5 000 €.

Il est proposé d'admettre en non-valeurs 1381,36 € portant sur des taxes d'atterrissage et des redevances d'occupations de hangars et un montant de 4 168,51 € de créances éteintes suite à des liquidations judiciaires.

Sont présentés les ajustements sur les durées d'amortissement. Monsieur LELEVE demande si ces durées sont bien conformes aux règles fiscales. Il est précisé que le comptable public n'a pas émis de réserve sur ce point.

Le projet de DM1 pour 2019 est adopté à l'unanimité.

5) Rapport n° 4 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2020

En préambule Monsieur NERAUD précise que les augmentations de tarifs adoptés en 2019 n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Il s'agissait d'un rééquilibrage au regard des tarifs plus élevés du marché. A fin septembre le gain pouvait être estimé à 65 000 € par rapport à la même période de 2018. Monsieur le Président propose de poursuivre ce rééquilibrage et demande à Monsieur VASSAL de présenter les évolutions majeures de tarifs :

- augmentation de 51 % des taxes d'atterrissage pour les deux catégories d'aéronefs les plus lourds de 20 à 40 T et supérieurs à 40 T;
- création de deux lignes de tarifs de stationnement correspondant aux aéronefs de 20 à 40 T et supérieur à 40T;
- augmentation de 8,5 % pour l'occupation des hangars associatifs
- augmentation de 25 % pour l'occupation de terrain nu et terrain non viabilisé

Monsieur GABELLE suggère qu'un focus sur l'aéroport soit présenté dans un prochain Loiret Mag.

Les augmentations tarifaires sont adoptées à l'unanimité.

6) Remise gracieuse des redevances de location de hangars et diverses

Par courrier en date du 6 Novembre 2019, Monsieur le Président du Rotary Club Orléans Péguy sollicite le SMAEDAOL en vue d'organiser le 19 juin 2020, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, une soirée caritative au profit de l'association BADABOUM, association pour enfants hospitalisés en chirurgie Pédiatrique du Centre Hospitalier d'Orléans. Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 3132 € HT

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse partielle des prestations. Resteront à la charge de l'association les heures supplémentaires des agents du SMAEDAOL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Questions diverses

Les prochaines réunions du comité syndical se tiendront en février 2020 pour le débat d'orientations budgétaires et en mars pour le vote du budget primitif. Les dates seront communiquées prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H30.

Le Président du Syndicat Mixte,

Frédéric NERAUD